



16/09/2019  
2019



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

05/4060/19  
Orla

PRÉFET DE LA MOSELLE

PREFECTURE

Metz, le 11 septembre 2019

DIRECTION DE LA COORDINATION  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
Bureau des Enquêtes Publiques  
et de l'Environnement

Le préfet de la Moselle

Affaire suivie par Lenora MARCK  
☎ 03.87.34.85.27  
✉ [lenora.marck@moselle.gouv.fr](mailto:lenora.marck@moselle.gouv.fr)

à  
**Monsieur le Maire de Marly**  
8 Rue des Écoles  
57155 Marly

Monsieur le Maire d'Augny  
14, Rue de la Libération  
57685 Augny

**OBJET:** Enquête publique relative au dossier d'autorisation environnementale concernant le projet de création de la Zac Pointe sud du plateau de Frescaty

**N. Ref :** 2019-2

**P.J. :** Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Suite à l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale relative au projet de création de la Zac Pointe sud du plateau de Frescaty, qui s'est déroulée du 24 juin au 23 juillet 2019 inclus, je vous prie de trouver ci-joint, copie du rapport ainsi que des conclusions et de l'avis rendus par Monsieur Hervé DANIEL, commissaire enquêteur.


✗ Ce document est à déposer en mairie en vue d'une éventuelle consultation par tout intéressé, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, soit jusqu'au 23 juillet 2020.

J'attire votre attention sur l'article R123-20 du code de l'environnement, selon lequel lorsqu'une insuffisance ou un défaut de motivation des conclusions du commissaire enquêteur susceptible de constituer une irrégularité dans la procédure est avéré, le Tribunal administratif peut demander à ce dernier de les compléter.

**Le cas échéant, les conclusions du commissaire enquêteur qui vous sont communiquées ce jour seront remplacées par un nouveau document.**

Par ailleurs, je vous informe que le rapport est également disponible sur notre site internet [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – Publications – **Publicité légale installations classées et hors installations classées** – Arrondissement de Metz.

Le Préfet  
Pour le Préfet  
Le Chef de Bureau

  
Philippe ALIF